

Procès-verbal
Assemblée générale Ligue Féminine de Handball
Jeudi 28 juin 2018 au siège de la Fédération

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*titulaire du pouvoir de Joël DELPLANQUE*) ;

Représentants FFHandball : Christian DUME, *président de la CNGG* ;

Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris (titulaire du pouvoir de Yves GUERIN* ; Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Jeanne-Marie DE TORRES et Perrine PAUL, *Toulon St Cyr* ; Didier WEBER, *Besançon (titulaire du pouvoir de Daniel HOURNON)* ; Gérard LESAIN, *Brest* ; Daniel SENECLOZE, *Bourg de Péage* ; Oumou NIANG-FOUQUET, *Le Havre* ; Arnaud PONROY, *Nantes* ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

Invités présents :

Représentants FFHandball : Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président* ; Pascal BAUDE, *président de la COC nationale* ; Stéphanie NTSAMA-AKOA, *coordinatrice du projet autonomisation* ; Laetitia SZWED-BOBET, *membre du conseil d'administration* ;

Représentant des arbitres : Olivier BUY ;

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ; Robert CENTANNI, *Nice* ;

AJPH : Benoît HENRY ;

7Master : Thibaut DAGORNE ;

Salariées FFHandball/LFH : Marie PUECH, Cécile MANTEL et Cédric FILLON (*stagiaire*) ;

Infront : Alexis ZABEL (*en partie*).

Membres excusés :

Philippe BANA, *DTN* ; Joël DELPLANQUE, *président de la FFHandball* ; Olivier KRUMBHOLZ, *sélectionneur France A* ; François GARCIA, *DNA* ; Yves GUERIN, *Chambrey* ; Maria BALS, *représentante des joueuses* ; Jean-Pierre GONTIER, *Fleury* ; Thierry DEGORCE, *Dijon* ; Ange FERACCI, *Nice* ;

Invités excusés :

Éric BARADAT ; Sébastien GARDILLOU ; Sophie PALISSE, *St Amand les Eaux, représentante des clubs D2F-VAP*.

La réunion est ouverte à 10h au siège de la FFHandball.

En ouverture, Nodjialem MYARO présente Laetitia SZWED-BOBET, membre du conseil d'administration fédéral au titre de représentante du territoire des Pays de la Loire et gérante d'une société de communication et d'événementiel sportif. Nodjialem MYARO indique qu'elle désigne Laetitia comme conseillère, auprès d'elle, autour des questions de communication.

I/ Approbation du PV de l'assemblée générale LFH du 14 juin 2017

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

II/ Budget 2018

Le suivi des dépenses engagées sur 2018 au regard du budget adopté avait été préalablement adressé aux membres et invités ; aucune remarque n'est formulée.

III/ Point sportif

➤ Ratification du calendrier 2018-19 proposé par le groupe de travail calendrier / compétition et adopté par le CoDir du 8 février 2018 :

Christophe MARECHAL synthétise les éléments principaux caractérisant le calendrier bâti par le groupe :

- 4 journées positionnées directement un mercredi,

- Accord des clubs de LFH pour libérer les internationales françaises pour un stage de préparation de l'Euro en fin octobre,
- Objectif d'avoir 28 matchs de championnat, playdowns ou playoffs inclus.

Le calendrier est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

Par ailleurs, Christophe MARECHAL précise qu'une réflexion est engagée entre les entraîneurs et les présidents de clubs concernant le format du championnat, le nombre de clubs participant, le positionnement des stages supplémentaires pour l'EDF, la gestion du mois de juin et l'éventualité d'un trophée de début de saison.

Pour le calendrier 2019-20, il précise que les entraîneurs souhaitent que le week-end du Final4 de ligue des champions féminine soit libéré afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'y assister.

➤ Arbitrage :

Jean-Marie SIFRE fait état du ressenti unanime critique de la part des clubs et de l'impression d'un problème général autour de l'arbitrage, portant notamment sur :

- Une application trop stricte des règles,
- Un ton désagréable employé parfois à l'égard des joueuses,
- Un manque d'implication des arbitres en LFH par rapport à leur implication sur les compétitions LNH,
- L'impression de voir officier des arbitres jeunes insuffisamment performants,
- Des inquiétudes pour l'intégrité des joueuses.

Olivier BUY précise que la saison 2018-19 verra officier en LFH davantage de jeunes binômes ayant précédemment évolué en N1M, dans le cadre des objectifs de renouvellement des juges-arbitres Elite. Pour autant, il précise que la LFH est autant prise au sérieux par la DNA et la CCA que les autres divisions professionnelles.

Thibaut DAGORNE rappelle qu'un représentant des présidents de clubs LFH va intégrer l'organe collégial au sein de la DNA, au sein duquel siègent également des représentants de 7Master et de l'AJPH.

IV/ Propositions d'évolutions réglementaires pour 2018-19

Cécile MANTEL, en lien avec Gérard JUIN pour le médical, présente les modifications proposées dans les 3 règlements de la LFH, déjà validées par le CoDir du 4 juin et qui ont été diffusées aux membres et invités de l'assemblée, avec des explications sous forme de commentaires.

Les principales modifications concernent :

➤ Règlement particulier :

- l'impossibilité pour une joueuse ayant résilié une convention de formation après le 30 avril, de pouvoir évoluer au-delà de la N1F jusqu'à la fin de la période initiale de la convention de formation,
- l'interdiction, dans la liste de l'équipe première et à compter de la saison 2019-20, des joueuses amateurs de moins de 26 ans,
- nouvelle possibilité de recruter, en cours de saison, une joueuse sous convention de formation homologuée et prêtée par un autre club,
- introduction de la grille d'opposition des playdowns,
- mise en place de dates butoir pour saisir les conclusions des matchs aller (1^e août) et retour (1^{er} décembre) du championnat FH,

➤ Règlement médical :

- suppression de l'obligation de produire un certificat médical d'absence de contre-indication, à partir du moment où le certificat d'aptitude spécifique pour la LFH est obligatoire pour toutes les joueuses,
- obligation pour les joueuses de la liste de l'équipe réserve des 17-22 ans de réaliser les examens médicaux renforcés, notamment en matière cardiologique, et de produire le certificat médical spécifique LFH pour pouvoir évoluer en championnat LFH (cette demande avait été souhaitée lors de l'assemblée de la LFH de juin 2017),
- précision sur les renseignements obligatoires sur FDME concernant les médecin et kiné,
- mise en place d'un protocole détaillé sur la conduite à tenir en cas de suspicion de commotion cérébrale, notamment pour la reprise d'activité,
- fusion en un seul certificat médical spécifique de l'ancien certificat et de l'ancienne attestation cardio,
- mise à jour des examens médicaux obligatoires, tels que demandés par la commission médicale de la LFH lors de sa réunion du 23/3/2018,

➤ Règlement marketing et communication :

- mise en place du 31/7 comme date limite à laquelle la LFH doit informer les clubs sur le volume de messages LED à mettre à disposition de la LFH,
- obligation de l'utilisation du panneau d'interview financé par la LFH lors des matchs télévisés,
- mise en place du principe d'un accès identifié pour les photographes les jours de match,
- principe de l'utilisation de la musique officielle individuelle de chaque club visiteur,
- définition d'un protocole de matchs spécifique pour les playoffs et la finale.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, les propositions de modifications sur les 3 textes sont adoptées à l'unanimité pour 2018-19 et seront publiés sans délai sur le site internet de la LFH.

Par ailleurs, Perrine PAUL interroge sur la possibilité de prévoir une indemnisation des clubs lorsqu'une joueuse du centre de formation à laquelle le club formateur ne propose pas de contrat professionnel signe un tel contrat dans un autre club. Cécile MANTEL précise qu'une telle disposition réglementaire serait illégale au regard du cadre défini par le code du sport (notamment l'article L. 211-5).

Jean-Pierre FEUILLAN en profite pour exposer le dispositif d'aide à la reconversion des athlètes que le partenaire fédéral Caisse d'Epargne développe depuis cette saison.

V/ Perspectives marketing

➤ Propositions de partenariats à court terme :

Deux documents ont été diffusés en amont de la réunion :

- Proposition de partenariat spécifique LFH – Lidl → le projet est abandonné à la demande des clubs,
- Proposition de partenariat transversal FFHB – LFH – magazine Les Sportives → le projet est validé.

➤ Stratégie d'Infront pour la prospection marketing sur la LFH :

Après avoir présenté l'activité de l'agence Infront, Alexis ZABEL expose la stratégie autour de la LFH et notamment l'approche commerciale associant la LFH et l'équipe de France féminine car le produit d'appel reste l'EDF. Il insiste sur le retour de visibilité attendu par les partenaires aussi bien les jours de matchs qu'en dehors, et la nécessité absolue de proposer la même identité « LFH » dans tous les clubs lors des rencontres.

Jean-Pierre FEUILLAN complète en précisant que la LFH est présentée systématiquement à tous les partenaires fédéraux (cf le partenariat spécifique obtenu avec FDJ ou la proposition de Lidl). Sur le cas spécifique de la Caisse d'Epargne, il indique que celle-ci n'engage pas de partenariats avec les ligues professionnelles et laisse ses caisses régionales soutenir des clubs directement – comme à Dijon, Metz et Besançon.

➤ Droits TV :

Jean-Pierre FEUILLAN rappelle que le contrat en cours avec beIN Sports (15 matchs par saison) couvre encore la saison 2018-19 de LFH. Il invite les présidents de clubs à se positionner dès que possible pour savoir s'ils souhaitent que le championnat LFH reste dans un package unique associé aux droits des deux équipes de France ou, au contraire, constitue un lot distinct. Plus globalement les présidents de clubs sont sollicités sur la stratégie qu'ils souhaitent mettre en place à l'égard de beIN Sports.

Cécile MANTEL expose les différents paramètres à prendre en compte dans le cadre de cette réflexion.

VI/ Projet d'autonomisation

Nodjalem MYARO indique que si l'objectif politique initial de mise en œuvre de la nouvelle LFH en tant que structure autonome (association distincte) est la saison 2020-21, des étapes institutionnelles incontournables doivent se tenir en amont, tenant notamment à la création de cette association (statuts, assemblée constitutive) et à la mise en place de la délégation fédérale (via une convention à négocier), avec vote obligatoire en assemblée générale de la Fédération.

Elle rappelle qu'elle a sollicité le 23 mai dernier les présidents de clubs sur le sens qu'ils souhaitent donner, collectivement, au projet d'autonomie.

Olivier GEBELIN précise les 3 objectifs que s'est fixée l'UPCD1F lors de sa réunion de la veille :

- Modifier les statuts de l'Union pour la fin d'année 2018,
- Embaucher, au sein de l'Union, un salarié courant 2019,
- Avancer sur l'accord collectif du handball féminin LFH.

VII/ Questions diverses

1) Communication

Marie PUECH a diffusé le bilan du séminaire communication/marketing organisé par la LFH les 19 et 20/6, auquel ont participé 8 clubs de LFH et 2 de D2F-VAP.

A également été diffusée la proposition de plan de communication pour 2018-19, articulée autour de 3 thématiques centrales (saison des 10 ans de la LFH avec, notamment, création d'un logo spécifique ; retour des internationales françaises dans le championnat LFH ; l'Euro de décembre 2018 comme levier pour la LFH) et déjà validée par le CoDir du 4 juin.

2) Groupes de travail LFH

Nodjialem MYARO précise que les différents acteurs de LFH ont été sollicités pour mise à jour des compositions des groupes de travail, et qu'à cet égard il a été proposé de dissocier le groupe de travail sur la communication de celui sur le marketing.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH